

M. le président, mesdames et messieurs,

Concernant les quotas d'hommes qui figurent dans plusieurs amendements, permettez-moi de commencer par la question suivante: quel est le problème des hommes en politique?

Je peine à comprendre une proposition qui vise à instaurer un quota pour une catégorie de la population surreprésentées depuis *toujours*. Je rejoins sur ce point la députée Tissot-Daguette et le député Gretillat. Les hommes ont représenté entre 67% et 100% de notre parlement depuis sa création.

Depuis quand avons-nous besoin de quotas pour les catégories surreprésentées?

Le projet de Loi doit répondre à un véritable problème, en l'occurrence la sous-représentation *chronique* des femmes. Ne cherchons pas à trouver des solutions à des problèmes inexistants. Regardez autour de vous. Les hommes ont-ils du souci à se faire pour leur égalité des chances?

N'ayons pas peur de listes avec 60% de candidates! Et nous le savons, les études le démontrent, que les femmes ont moins de chance d'être élues que les hommes. Ne nous berçons donc pas d'illusion, un taux inférieur à 50% ne nous permettra pas d'atteindre la parité. Donnons aux femmes une véritable chance.

M. le président, mesdames et messieurs, mon intervention ne vise pas à discriminer les hommes ou à prétendre que la parité doit se faire « contre » eux. Elle vise simplement à montrer que le vrai problème, aujourd'hui, c'est un manque criant de femmes au sein de notre autorité. Sachons reconnaître ce problème et y répondre avec des propositions cohérentes, comme le projet de la commission législative. Si en 2029 on constate qu'il y a véritablement un risque que les hommes soient significativement sous représentés, ce dont je doute fortement, rien n'empêche notre autorité de changer la Loi sur les Droits politiques en conséquence.

Dès lors que les avis de droit demandés par la commission indiquent qu'un traitement préférentiel des femmes à hauteur d'au moins 50% sur les listes ne peut être pérenne et devrait être limité jusqu'à l'élection générale de 2033, le projet de la commission est le seul à véritablement permettre une impulsion *paritaire* à notre Conseil.